

## MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS RÉDUITS

TARIF FAMILLE POUR LE BAIN LIBRE : S'applique aux abonnements d'une même durée. Une famille est composée d'un ou de deux adultes et d'enfants (17 ans et moins) résidents à une même adresse.

RÉDUCTION FAMILIALE POUR LES ACTIVITÉS OU COURS AQUATIQUES : S'applique sur la facture totale reliée à plusieurs inscriptions à la même session de membres résidents à la même adresse (famille) : 3 inscriptions (10 % de rabais)/ 4 inscriptions (15 % de rabais)/5 inscriptions ou plus (20 % de rabais)

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR LA CARTE ACCÈS-LOISIRS

Aucun remboursement pour la carte Accès-Loisirs (résident et non-résident).

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Pour être remboursé sans pénalité, toute demande de remboursement doit se faire par courriel [loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca), après la période d'inscription et avant le début de l'activité. La demande doit être accompagnée de votre reçu d'inscription et de votre numéro de carte Accès-Loisirs.

Prenez note que la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs activités (notamment lorsque le nombre de participants est insuffisant) ou de modifier l'horaire et le lieu des activités. Dans ce cas, les personnes inscrites seront informées de leur droit d'obtenir un remboursement ou un crédit pour la valeur complète du cours. Dans l'éventualité où la Ville de Saint-Hyacinthe annule ou modifie une activité en cours de session, le remboursement sera calculé au prorata du nombre de cours offerts.

**REMBOURSEMENT EN COURS D'ACTIVITÉS OU POUR RAISON MÉDICALE** : Remboursement au prorata du nombre de cours passés. Des frais d'administration de 14 % seront exigés.

**REMBOURSEMENT POUR REQUALIFICATIONS** : Les requalifications ne sont remboursables que sur présentation d'un billet médical. Des frais d'administration de 14 % seront exigés.

## CRÉDIT D'IMPÔT

Les gouvernements du Canada et du Québec accordent un crédit d'impôt non remboursable aux parents ayant inscrit un enfant à un programme d'activité physique. Pour obtenir ce crédit, vous devez conserver votre reçu d'inscription ou le télécharger de votre dossier familial sur le site d'inscription en ligne de la Ville de Saint-Hyacinthe.

## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La Ville de Saint-Hyacinthe rencontre les normes de transmission sécurisée SSL, ce qui fait que votre transaction sera toujours acheminée de façon sécuritaire.

Les renseignements vous concernant, ainsi que ceux concernant votre carte de crédit, sont acheminés sous forme de message électronique ayant fait l'objet d'un chiffrement garantissant la confidentialité des renseignements qui y sont contenus. En conséquence, ce message ne peut être intercepté, altéré ou décodé par un intermédiaire.

La Ville de Saint-Hyacinthe ne conserve aucune donnée informatique relative à votre crédit à la suite d'une transaction. C'est pourquoi vous devez resoumettre votre information de crédit lors de chaque nouvelle transaction.